

## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/10/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	21	25

Voie
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 14 Octobre à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2025.

**Présents** : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ACCETTONNE Grégory, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, REMY Benoît, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HOUZE Marie-Martine à M. VELU Philippe, RASSE Virginie à M. DESMOUCELLE Didier, MM : CLOCHARD Jean-François à M. HOCQ Daniel, RATAJCZAK Christophe à M. DELANNOY Frédéric

Absent(s) : M. SAVARY Gabriel

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREAU Valérie

### 202571 – Tarifs des emplacements du marché de Noël

Le marché de Noël aura lieu à la salle des sports Jean-Louis Carron du samedi 6 décembre au dimanche 7 décembre 2025. Il sera constitué de chalets de 3m x 2m et d'emplacements à l'intérieur de la salle. Des critères de sélection ont été déterminés. En effet, l'offre proposée par les exposants doit avoir un lien avec le thème de Noël, les produits artisanaux et locaux sont favorisés. Une vigilance particulière sera apportée à la qualité des produits vendus. L'originalité et la diversité des produits est attendue.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des chalets et des emplacements pour ce marché de Noël comme suit :

**Tarification des chalets** : Gratuité pour les Hornaingeois et 50 euros pour les extérieurs, pour les 2 jours avec chèque de caution de 250 euros.

**Tarification des emplacements (salle des sports)** : Gratuité pour les Hornaingeois et 20 euros pour les extérieurs, pour les 2 jours avec un chèque de caution de 50 euros.

**En cas d'absence sur l'une des dates, le chèque de caution sera encaissé. Aucun remboursement.**



Monsieur le Maire précise que les recettes seront encaissées dans la régie « droits de place ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les tarifs mentionnés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/12/2025  
Le Maire  
Frédéric DELANNOY

